

## Formulaire d'avance sur police ou de retrait d'espèces

**Remarques importantes :**

- Si cette police a fait l'objet d'une cession collatérale, obtenez une quittance de cession ou faites signer ce formulaire par le cessionnaire.
- Une avance sur police et un retrait d'espèces peuvent entraîner la déchéance de la police si celle-ci n'est pas suffisamment provisionnée.
- Une avance sur police et un retrait d'espèces constituent une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et peuvent donc donner lieu à une plus-value imposable. Nous vous conseillons de contacter un expert fiscal pour connaître les conséquences fiscales possibles.
- Le remboursement du prêt peut réduire la plus-value imposable. Il est conseillé de contacter un expert fiscal.

**Pour polices d'assurance vie universelle (VU) :**

- **Veillez compléter toutes les sections**
- Les avances sur police et les retraits d'espèces ne sont pas autorisés dans la première année d'assurance.
- Des frais d'administration de 50 \$ ou un taux de frais de rachat de 5 % peuvent s'appliquer à un retrait d'espèces (sauf pour les montants tirés du compte auxiliaire).
- Si l'option de prestation de décès correspond au capital assuré, il y aura une réduction automatique du capital assuré équivalant au montant retiré, une fois que la somme des retraits accumulés à ce jour aura atteint 15 000,00 \$.
- Sous réserve de disponibilité dans le contrat de provisionnement, une avance sur police doit être garantie par un compte à intérêt garanti (CIG), un compte indiciel de marché garanti (CIMG), ou un compte indiciel de marché amélioré (CIMA).
- Si le montant du transfert requis est insuffisant pour garantir un prêt, le montant du prêt peut être réduit.
- Un rajustement en fonction de la valeur du marché ou des frais de rachat anticipé peuvent s'appliquer.

**Pour polices d'assurance vie entière (VE) :**

- **Remplir les sections A, B, D, E, et F**
- Un rachat ou un retrait d'espèces des ajouts libérés peut réduire le capital assuré de votre police d'un montant égal à celui du retrait.

Numéro(s) de la police(s)
---------------------------

**Section A - Informations sur le(s) titulaire(s) de la police et l'assurée(s)**

Nom de la personne assurée(s)	
Nom du titulaire de la police #1 (prénom, initiale du deuxième prénom, nom de famille ou nom de la société)	NAS (aux fins de déclaration du revenu)       -         -
Nom du titulaire de la police #2 (prénom, initiale du deuxième prénom, nom de famille)	NAS (aux fins de déclaration du revenu)       -         -
Numéro de téléphone	Adresse courriel (en fournissant mon adresse électronique, je consens à recevoir des documents et des informations sur cette politique par voie électronique)

**Section B - Demande de prêt de police**

- Avance sur police \_\_\_\_\_ \$
- Montant maximal disponible

**Section C - Prêt sur police pour les plans Universal Life - pour garantir le prêt, j'autorise BMO à transférer le montant requis dans le compte choisi :**

- CIG 5 ans       CIG 10 ans       CIGM actions Canadiennes       CIGM actions Américaines       CIB

**Section D - Demande de retrait en espèces**

- Pour les plans Universal Life :     Retrait d'espèces \_\_\_\_\_ \$       Montant maximal du retrait d'espèces
- Pour les régimes d'assurance vie entière :     Rachat de dividendes       Rachat de compléments libérés

**Instructions spéciales concernant des fonds spécifiques pour un retrait en espèces (le cas échéant) :**

Je déclare être informé(e) du gain imposable associé à cette transaction et je consens d'effectuer la demande.

### Section E – Options de paiement

- Dépôt direct sur le compte du titulaire de la police :**       Informations bancaires dans le dossier  
 Chèque annulé / formulaire de dépôt direct joint
- Envoyer le chèque à :**       Titulaire de la police       Conseiller       Autre (fournir le nom et l'adresse ci-dessous)

Nom (prénom, initiale du deuxième prénom, nom de famille)			
Adresse (Rue, App., R.R.)	Ville	Province	Code Postal

### Section F – Signatures

- Toutes les personnes signant ce formulaire ont atteint l'âge de la majorité.
- S'il y a deux ou plusieurs titulaires de la police, tous doivent signer.
- Dans le cas d'une police détenue par une société, la signature et le titre du (des) signataire(s) habilité(s) à engager la société sont requis.
- Le bénéficiaire irrévocable ou privilégié désigné sur cette police doit signer.

Province de signature	Date (JJ/MMM/AAAA)	Signature	Nom en caractères d'imprimerie
		Titulaire de la police #1  X Titre (le cas échéant) :	
		Titulaire de la police #2  X Titre (le cas échéant) :	
		Bénéficiaire irrévocable ou privilégié (le cas échéant)  X	
		Cessionnaire (le cas échéant)  X Titre :	
		Courtier  X Code:	